

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 19
Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 10 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2020
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUMILLOU Agnès, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 12/02/2020

ABSENTS : M. AUROY Olivier, M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : Mme LALEU Marie-Laure

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET CCAS

Madame Agnès GOUMILLOU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal, l'ensemble des opérations réalisées en 2019 sur le budget du CCAS. Les résultats du compte administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au Compte de Gestion par le Trésorier de Pierre-Bufferière et sont annexés à la présente délibération.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	681.18 €	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	681.18 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, décide:

- de constater aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs suivant le tableau ci-dessus ;
- d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget du CCAS.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD